

3BBS
Société civile au capital social de 10 000 Euros
Siège social : 1 Crasnes
28120 ILLIERS-COMBRAY

RCS de Chartres

Assemblée générale constitutive

Procès-verbal

Nomination de la gérance

L'an deux mil vingt-quatre,
Le dix-huit septembre à 9 heures,

Les associés de la SCP dénommée **3BBS**, société civile au capital social de 10 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 100 euros chacune, numérotées de 1 à 100, convoqués conformément aux dispositions statutaires, se sont réunis en assemblée générale au siège social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric POMMIER.

- **Monsieur Frédéric POMMIER**, demeurant **1 Crasnes 28120 ILLIERS-COMBRAY**
titulaire de *52 parts*
numérotées de 1 à 52
- **Madame Solène POMMIER**, demeurant **1 Crasnes 28120 ILLIERS-COMBRAY**
titulaire de *16 parts*
numérotées de 53 à 68,
- **Monsieur Baptiste POMMIER**, demeurant **1 Crasnes 28120 ILLIERS-COMBRAY**
titulaire de *16 parts*
numérotées de 69 à 84,
- **Monsieur Benjamin POMMIER**, demeurant **1 Crasnes 28120 ILLIERS-COMBRAY**
titulaire de *16 parts*
numérotées de 85 à 100.

Total égal au nombre de parts composant le capital social, soit **100 parts**

La Présidence déclare alors que l'assemblée est valablement constituée. Elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité qui s'impose.

La Présidence rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe
			

ORDRE DU JOUR

- 1 - Convocation à l'assemblée générale,
- 2 - Date de début d'activité de la société,
- 3 - Nomination de la gérance,
- 4 - Exercice social,
- 5 - Accomplissement des formalités de constitution.

Ceci exposé, il est passé au vote des résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : Convocation à l'assemblée générale

L'Assemblée générale approuve le mode de convocation et renonce à faire valoir la nullité de l'Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Date de début d'activité de la société

L'assemblée générale décide que les activités de la société commenceront à compter du **18 septembre 2024**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Nomination de la gérance

L'assemblée générale prend acte que Monsieur Frédéric POMMIER, demeurant au siège social de la société, aura la qualité de gérant de la société pour une durée illimitée et ce, à compter du 18 septembre 2024.

Monsieur Frédéric POMMIER, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Il est convenu que la gérance ne sera pas rémunérée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Exercice social

L'assemblée générale décide que l'exercice social s'étend du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

Le premier exercice social débutera le 18 septembre 2024 pour prendre fin le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Paraphe	Paraphe	Paraphe	Paraphe
BP	BP	SP	FP

CINQUIEME RESOLUTION : Accomplissement des formalités de constitution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de confier :

* à la gérance le soin d'accomplir les formalités consécutives à la constitution de la société, à savoir :

- ouvrir un compte au nom de la SCP auprès de la banque,
- déclarer l'existence de la SCP auprès des tiers intéressés.

* au Cerfrance Alliance Centre le soin de :

- faire paraître un avis de constitution dans un journal d'annonces légales,
- accomplir les formalités nécessaires à l'immatriculation de la SCP au registre du commerce et des sociétés, auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de CHARTRES.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

Monsieur Frédéric POMMIER (1),
Associé gérant

Madame Solène POMMIER (2)
Associée
Représentée par M. Frédéric POMMIER,
Représentant légal

Signé par :

Frédéric POMMIER

A63B27CE07C74FB...

Signé par :

Solène POMMIER

A63B27CE07C74FB...

Monsieur Baptiste POMMIER (2)
Associé
Représenté par M. Frédéric POMMIER,
Représentant légal

Monsieur Benjamin POMMIER (2)
Associé
Représenté par M. Frédéric POMMIER,
Représentant légal

Signé par :

Baptiste POMMIER

A63B27CE07C74FB...

Signé par :

Benjamin POMMIER

A63B27CE07C74FB...

(1) *Faire précéder votre signature de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de gérant ».*

(2) *Faire précéder votre signature de la mention « Lu et approuvé »*